PROGRAMME BILAN DE COMPÉTENCES

RÉALISER UN BILAN DE COMPÉTENCES EXCURSION

Durée totale de 24 heures, dont 13 heures de rendez-vous en face à face avec votre consultante

Articles R. 6322-32 à 60 du code du Travail
Article R. 6313-4 à 8 du code du travail

Trekking RH est un prestataire en **bilan de compétences**, organisme de formation spécialisé dans la gestion des carrières professionnelles.
Notre organisme est **certifié Qualiopi** afin de répondre aux exigences qualité.

Le bilan de compétence est accessible aux personnes en situation de handicap.
Si vous êtes en situation de handicap, notre référent se tient à votre disposition en vue de vous informer sur les accès possibles liés à votre situation et vous proposer un aménagement lors de votre accompagnement : chrystelle.picard@trekkingrh.com.

Le bilan de compétences Excursion permet de réaliser un état des lieux des compétences, une exploration des secteurs et/ou métiers compatibles, afin de pouvoir vérifier la faisabilité d'un projet ou d'une formation. Il peut être un vrai accélérateur de projet.

Objectifs :

1 - Analyser de manière approfondie les compétences transférables issues du parcours professionnel et extra-professionnel du bénéficiaire, en lien avec un projet professionnel déjà envisagé.

2 - Identifier les écarts de compétences du bénéficiaire avec celles attendues sur le projet.

3 - Étudier la faisabilité de ce projet à court terme, le confronter aux réalités du marché du travail et de la situation personnelle du bénéficiaire.

4 - Définir un plan d'action personnalisé, structurant les premières étapes nécessaires à la mise en œuvre du projet.

Public visé : les salariés du secteur privé, les demandeurs d'emploi, les salariés du secteur public, les indépendants.

Déroulement du bilan de compétences :

Durée De 3 semaines à 4 mois	***Nombre de bénéficiaires*** Parcours individuel
Lieu En présentiel région nantaise (Carquefou, St Philbert de Grand Lieu, Vertou) ou à distance	***Nombre d'heures et tarif :*** Face à face avec la consultante : 13 heures Travail personnel : 11 heures 1650 € net de taxes

Modalités :

La démarche est progressive et basée sur une méthodologie en 3 phases, respectant le Code de Déontologie des bilans de compétences.
Le bilan de compétences est réalisé en séances individuelles, en présentiel ou à distance en visio-conférence, dans le respect de la confidentialité.

Délais d'accès :

Le délai de la mise en place de l'accompagnement tient compte du délai de rétractation légal, ainsi que du temps nécessaire au financeur pour donner son accord.

Nos bilans de compétences sont planifiés sur des dates et horaires adaptés aux besoins.

Programme du bilan de compétences

Un premier échange est proposé, sans engagement, afin d'analyser la demande et de vérifier l'adéquation du dispositif avec les besoins du bénéficiaire.

L'accompagnement est ensuite structuré autour de trois phases, réalisées sous la conduite du consultant.

1 - Phase préliminaire

Cette phase a pour objectif :

- d'analyser la demande et les besoins du bénéficiaire
- de déterminer le format d'accompagnement le plus adapté
- de définir conjointement les modalités de déroulement du bilan

2 - Phase d'investigation

Cette phase permet au bénéficiaire de :

- analyser son parcours professionnel et extra-professionnel
- identifier ses motivations, aptitudes professionnelles et intérêts
- explorer et structurer un ou plusieurs projets professionnels ou alternatives

Des outils sont mobilisés :

- outils d'auto-évaluation
- exercices d'identification des centres d'intérêt, valeurs et compétences
- grille de faisabilité du projet
- analyse SWOT simplifiée du ou des projets envisagés

3 - Phase de conclusion

Cette phase, réalisée sous forme d'entretiens personnalisés, permet :

- de s'approprier les résultats de la phase d'investigation
- de recenser les conditions et moyens de mise en œuvre du projet
- de définir les étapes opérationnelles du projet professionnel
- et, le cas échéant, de prévoir un entretien de suivi avec le prestataire

Un bilan à 6 mois : au bout de 6 mois après la fin du bilan de compétences est proposé un point de suivi.

Consultante :
Chrystelle Picard - Consultante en gestion de carrière et en recrutement - Certifiée RNCP, gérante de la société Trekking RH.

Prérequis nécessaires pour suivre l'action de formation :
Aucun prérequis n'est exigé pour réaliser un bilan de compétences.

Moyens pédagogiques et d'encadrement mis en œuvre :

Tout d'abord, les entretiens conduits par la consultante aident le bénéficiaire à faire émerger ses potentiels, ses motivations, ses valeurs, ses envies, dans le respect de la neutralité la plus totale.

- Identifier la personnalité, faire un inventaire des intérêts professionnels
- Utiliser des outils : des exercices d'auto-positionnement, des tests psychométriques tels que les questionnaires commercialisés par Central Test et/ou par AFC Holland, des questionnaires d'évaluation (360, auto-évaluation…)
- Identifier les compétences
- Apporter des informations (ressources, emploi, métiers)
- Aider aux investigations
- Procéder à un accompagnement personnalisé

Méthode d'accompagnement :

- Alternance d'entretiens avec le consultant en bilan de compétences et travaux personnels à réaliser.
- Accompagnement continu par votre consultante (par mail, par téléphone).
- Travaux personnels avec support réalisé et adressé par Trekking RH
- Réalisation d'enquêtes métiers par le bénéficiaire

Modalités d'évaluation de l'efficacité de l'accompagnement :

- Demande de bilan de compétences
- Auto-évaluation du bénéficiaire
- Bilan de suivi à 6 mois

Moyens de suivi de l'exécution des actions et des résultats :

- Un premier entretien téléphonique (sans engagement) ou en visioconférence ou en présentiel, permet de valider votre demande et de positionner un objectif de bilan, entrant dans le champ de compétences du bilan de compétences (réorientation, évolution professionnelle, vérification de projet)
- Vous validez notre programme et recevez une convocation qui engage le démarrage de votre bilan.
- Vous remplissez une feuille d'émargement tout au long de l'action
- Un livret de suivi de parcours individuel vous accompagne tout au long de votre prestation
- Vous évaluez votre bilan de compétences par écrit à l'issue de celui-ci
- Un certificat de réalisation du bilan de compétences est remis en fin d'accompagnement
- Nous prenons contact avec vous 6 mois après votre bilan pour effectuer un suivi

Dates et heures prévisionnelles des séances :

RDV	Durée	Date
RDV 1 Découverte et analyse des besoins	2h	
RDV 2 Etat des lieux des compétences transférables	2h	
RDV 3 Exploration des secteurs et environnement en lien avec le projet	2h	
RDV 4 Vérification de l'adéquation métier avec identification des compétences à acquérir	2h	
RDV 5 Co-construction du plan d'action Conclusion de l'accompagnement	2h	